

Conditions générales de vente et Règlement intérieur

SAS camping de la Granelle - Le Bugue

Conditions d'admission

Pour être admis à pénétrer, à s'installer et à séjourner sur le terrain de camping, il faut y avoir été autorisé par le gestionnaire ou son représentant. Le fait de séjourner sur le terrain de camping du Rocher de la Granelle implique l'entière acceptation du présent règlement et l'engagement de s'y conformer.

Réservations

Les réservations ne sont effectives qu'après réception du règlement des arrhes et confirmation de notre part. Nous nous réservons la possibilité de proposer tout emplacement ou toute location après un retard non signalé dans les 24 heures.

Annulation

L'assurance annulation est **facultative**.

Sans cette assurance, vous ne pourrez prétendre à aucun remboursement quel qu'il soit c'est pourquoi il est vivement conseillé de souscrire une assurance annulation

liste des cas permettant de demander le remboursement des arrhes avec justificatifs:

Maladie grave, blessure grave ou décès de l'Assuré ou toute autre personne mentionnée au contrat de location et qui bénéficie de la dite location. Par maladie ou blessure grave, on entend toute nouvelle altération de santé ou toute atteinte corporelle, toute aggravation non prévisible d'une maladie préexistante, toute maladie psychique ou psychothérapeutique assortie d'une hospitalisation d'au moins 3 jours ou toutes complications dues à la grossesse jusqu'à la 28^{ème} semaine, interdisant à l'assuré de quitter le domicile ou l'établissement hospitalier où il est en traitement à la date du début de la période de location, justifié, pour les salariés, par une hospitalisation ou un arrêt de travail d'au moins huit jours continus, et par un certificat médical précisant l'interdiction précitée, et pour les non salariés, par une hospitalisation d'au moins huit jours ou par un certificat médical interdisant de quitter la chambre pour au moins huit jours.

Aucun remboursement ne sera possible pour mauvais temps à partir du moment où vous êtes sur le camping.

Emplacements nus

Les emplacements nus loués à la nuitée sont disponibles à partir de 12 heures et doivent être libérés avant 12 heures. Le solde du séjour doit être réglé le jour de l'arrivée. Aucune réduction ne sera consentie en cas d'arrivée retardée ou de départ anticipé. Le règlement du séjour 1 mois à l'avance permet d'obtenir 10% de réduction.

Locations

Toute location est nominative et ne peut en aucun cas être cédée ou sous-louée. Les locations hebdomadaires en saison sont disponibles le samedi ou le dimanche à partir de 15 heures et doivent être libérées le samedi ou le dimanche à 10 heures. Le solde du séjour doit être payé à l'arrivée. Une caution de 150 € sera demandée à l'arrivée, le locataire s'engageant à rembourser tous les dégâts dont il serait responsable. Elle sera rendue sous 1 mois en cas d'absence de dégât ou de manque. Une deuxième caution de 50 euros sera demandé pour le ménage : elle sera rendu au départ si la location est rendue propre. Un état des lieux et un inventaire seront effectués à votre arrivée. Le nombre de personnes ne peut excéder celui précisé pour le type de location retenu. Toute personne supplémentaire au forfait donnera lieu à un supplément. Aucune réduction ne sera consentie dans le cas d'arrivée retardée ou de départ anticipé. Il est INTERDIT de fumer dans les locations.

Silence

Le silence doit être total entre 23h et 8h. Dans la journée, les usagers du camping sont priés d'éviter tout bruits et discussions susceptibles de gêner leurs voisins. Les appareils sonores (TV, radio, etc...) doivent être réglés en fonction de ce critère. Les fermetures des portières et coffres de véhicules doivent se faire de façon aussi discrète que possible et les klaxons sont interdits.

Animaux

Les chiens de catégories 1 et 2 ne sont pas admis sur le camping. Les animaux sont acceptés à condition d'être vaccinés (carnet de vaccination à jour et consultable par le camping), Les chiens doivent être tenus en laisse pour ne pas gêner les autres campeurs. Vous devez aussi ramasser leurs besoins. En aucun cas ils ne doivent rester seuls dans les locations. L'accès à la piscine leur est strictement interdit.

Enfants

Les enfants sont sous votre entière responsabilité. En l'absence d'un surveillant de baignade, la direction décline toute responsabilité en cas d'accident. Ils seront sous la surveillance des parents qui seront responsables lors de toutes utilisations des équipements du camping.

Piscine

Les piscines ne sont pas surveillées. Les parents sont donc seuls responsables des enfants se baignant seuls. Il est obligatoire de passer par le pédiluve et de prendre une douche. Il est interdit de : fumer, manger, courir dans l'enceinte de la piscine. Les jeux de ballons sont interdits (sauf activité prévue dans le programme d'animation). Pour rappel, pour les hommes, seul le slip de bain est autorisé à la piscine.

Hygiène

Les règles élémentaires d'hygiène doivent être respectées dans les sanitaires et à la piscine (seul le slip de bain est accepté). Veuillez à respecter la propreté du camping en ne jetant aucune ordures à terre et en respectant les zones de tri.

visiteurs

les visiteurs doivent se présenter au bureau d'accueil pour décliner leur identité. Ils sont admis sous la responsabilité des campeurs qui les reçoivent, dans le respect du présent règlement. Leur véhicule doit rester sur le parking et ils doivent s'acquitter d'une redevance.

sécurité

Le camping décline toute responsabilité en cas de vol ou d'accident qui interviendrait à l'intérieur du camping. Le client dégage la responsabilité du camping en cas de dégâts, de chutes de branches dus aux intempéries ou aux catastrophes naturelles, de bris de glaces.

Conclusion

Le non respect du présent règlement entrainera un rappel à l'ordre ou une exclusion du camping SANS aucune indemnité en fonction de la gravité du problème